

# Protocole du 3 juin 1999 portant modification de la Convention relative aux transports internationaux ferroviaires (COTIF) du 9 mai 1980 (Protocole 1999)

RS 0.742.403.12; RO 2006 3101

## Champ d'application le 19 juillet 2007, complément<sup>1</sup>

Etats parties	Ratification		Entrée en vigueur	
Finlande* a	4 août	2004	1 <sup>er</sup> juillet	2006
Hongrie* a	15 avril	2004	1 <sup>er</sup> juillet	2006
Lituanie <sup>a</sup>	10 novembre	2003	1 <sup>er</sup> juillet	2006
Norvège* a	27 janvier	2005	1 <sup>er</sup> juillet	2006
Pays-Bas* a	11 septembre	2002	1 <sup>er</sup> juillet	2006
Slovénie* a	10 février	2004	1 <sup>er</sup> juillet	2006

\* Réserves et déclarations.

Les réserves et déclarations ne sont pas publiées au RO. Les textes en français, allemand et anglais pourront être consultés à l'adresse du site Internet de l'Organisation intergouvernementale pour les transports internationaux ferroviaires: <http://www.otif.org> ou obtenus à la Direction du droit international public (DDIP), Section des traités internationaux, 3003 Berne.

<sup>a</sup> Publication afin de mentionner une déclaration de cet Etat partie.

## Errata

Le 19 janvier 2005 l'Estonie avait déposé une demande d'adhésion à l'Organisation intergouvernementale pour les transports internationaux ferroviaire en accord avec la COTIF 1980<sup>2</sup>. Cette demande est considérée comme acceptée six mois après sa notification aux Etats membres de l'organisation, soit le 28 juillet 2005.

Les formalités définitives d'adhésion à l'Organisation cependant n'ont pas encore été achevées à ce jour par l'Estonie. Elle n'est donc pas encore Etat partie ni au Protocole 1999 ni à la Convention amendée.

<sup>1</sup> La présente publication rectifie (Estonie) et complète celle qui figure au RO 2006 3216. Une version du champ d'application mise à jour est publiée sur le site web du DFAE (<http://www.eda.admin.ch/eda/fr/home/topics/intla/intrea/dbstv.html>).

<sup>2</sup> RS 0.742.403.1

